

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

du mardi 28 avril 2026 à 8h30 au jeudi 28 mai à 12h inclus

Par arrêté n°AR_2026_37 en date du 24 mars 2026, Monsieur le Maire de Brandivy a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la totalité du territoire de la commune de Brandivy.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte de ses intérêts par le dépôt d'observations et de propositions (art. L. 123-1 du code de l'Environnement).

Autorité responsable du projet de révision du PLU : Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY

Dates et durée de l'enquête : L'enquête publique se déroulera du mardi 28 avril 2026 à 8h30 au jeudi 28 mai 2026 à 12h00 inclus soit 30.5 jours consécutifs.

Commissaire enquêteur :

Par décision n° E25000300/35 en date du 22 décembre 2025 Monsieur BOULIC Bernard, responsable de bureau d'étude construction en retraite a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Permanences du commissaire enquêteur :

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public dans la salle du conseil municipal en mairie 4, Place de l'Eglise 56390 BRANDIVY les jours suivants :

- le mardi 28 avril 2026, de 8h30 à 12h00
- le mercredi 13 mai 2026, de 8h30 à 12h00
- le jeudi 28 mai 2026 de 8 h 30 à 12 h 00 fin de l'enquête publique
- le lundi 4 mai 2026, de 8h30 à 12h00
- le vendredi 22 mai 2026, de 14h à 17h30

Composition et Consultation du dossier :

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consulter les pièces du dossier :

- **Sur support papier à la mairie de BRANDIVY** (4 place de l'église 56390 BRANDIVY) aux heures habituelles d'ouverture au public sauf les jours fériés :
Le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Les Mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00
Le Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- **Sur le site dématérialisé** de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7153/>

- **Depuis un poste informatique** dédié mis à la disposition du public à la mairie pendant les heures d'ouverture de celle-ci.

Le dossier du PLU soumis à enquête comprend les éléments suivants : le projet du PLU arrêté par délibération n° 2025_0212_2 du Conseil Municipal en date du 02 décembre 2025, comprenant un rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques et sectorielles, le dossier d'examen au CDPENAF, les règlements graphiques et écrit et les Annexes, l'Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), les Avis émis par les Personnes Publiques Associées, l'Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Observations et propositions :

Le public pourra présenter ses observations et propositions :

- **Sur le registre d'enquête** à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de Brandivy côté et paraphé par le commissaire enquêteur.
- **Par voie postale** au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur - Projet de révision du PLU- Mairie de BRANDIVY -4 place de l'église-56390 BRANDIVY » ;
- **Sur un site internet sécurisé** comportant le registre dématérialisé unique accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7153/>
- **Par courriel** à l'adresse spécifique suivante : enquete-publique-7153@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public (Art. R. 123-12 du code de l'Environnement) :

- Transmises **par voie postale**, ainsi que les observations manuscrites présentées sur le registre papier seront consultables en mairie ;
- Transmises **par voie électronique**, seront consultables sur le registre dématérialisé tout au long de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7153/>

Les courriers et courriels doivent arriver au plus tard le jeudi 28 mai 2026 à 12 h 00, heure de clôture de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique l'ensemble des observations émises seront accessibles au public.

Mesures de publicité (art. R. 123-11 du Code de l'Environnement) :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux suivants publiés dans le département : Ouest France et Télégramme. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié par voie d'affiches installées en mairie, ainsi que dans différents lieux de la commune. L'avis sera également mis en ligne sur le site internet de la commune : <https://www.brandivy.fr> et sur le site dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7153/>

Consultations et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et dans un document séparé ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Brandivy aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune et sur le registre d'enquête publique dématérialisé pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le Maire
Guillaume GRANNEC